

Enquête Sine 2002

La formation Système productif du 17 octobre 2001 a émis un avis d'opportunité favorable à l'ensemble du dispositif d'interrogation : Sine 2002-1 (2002), Sine 2002-2 (2005) et Sine 2002-3 (2007).

1. Service producteur

L'enquête est placée sous la responsabilité de la division «Administration du Répertoire Sirene et Démographie des Entreprises».

2. Intitulé de l'enquête

L'intitulé de cette enquête est : «Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises» (Sine 2002). Les entreprises concernées sont celles (personnes morales ou physiques) qui ont été créées ou reprises au cours du premier semestre 2002.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la troisième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : 2002, puis en 2005, et en 2007 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de Sine 2002 est de déterminer, comme pour les deux premières séries initialisées en 1994 et 1998, les caractéristiques des nouvelles entreprises selon trois axes :

- le profil du créateur
- les caractéristiques des entreprises créées
- les conditions de la création d'entreprises.

Elle permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Enfin elle permettra d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises entre 1994, 1998 et 2002.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les chambres de commerce, les banques, les conseils régionaux, l'APCE, l'ANVAR, le Ministère chargé du travail, le Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat ont un besoin d'information important en la matière afin d'orienter leur politique.

Les conditions de la réussite, les obstacles à surmonter pour survivre sont les attendus de ce système à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de démarches.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2002 abordait les mêmes thèmes que celui de 1994 et de 1998 :

- le profil du créateur : critères socio-démographiques, expériences, motivation ;
- les conditions de création, recours aux conseils, aux formations, étude du projet, obtention d'aide, création ou reprise, montant des investissements, recours aux financements bancaires, raison du choix de la localisation ;
- le descriptif de l'entreprise et de son activité : effectifs, clientèle, perspective.

Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2005 et en 2007 porteront sur :

- le taux de survie ;
- l'évolution de l'activité de l'entreprise (CA, type d'activité, type de clientèle, coopération avec les autres entreprises) ;
- l'évolution des effectifs (embauches, licenciements, personnel occasionnel) ;
- les investissements et le mode de financement de ces investissements ;

- la formation et les conseils après la création ;
- les difficultés rencontrées par l'entreprise ;
- la stratégie de l'entreprise ;
- les conditions de son développement.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le programme Sine constitue une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.

Il complète l'information obtenue pour une cohorte donnée de naissances, en utilisant des sources administratives qui permettent d'enrichir l'information de base, par le rapprochement avec Sirene, Suse (évolution des chiffres d'affaires et des investissements) et les DADS (suivi de l'emploi salarié).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2002, unités appartenant au champ ICS hors holdings. Afin d'être représentatif au niveau sectoriel régional, l'échantillon interrogé comprendra environ 40 000 entreprises (selon le nombre d'entreprises créées ou reprises au cours de l'année 2002). On s'efforcera de coordonner l'échantillon avec ceux des autres enquêtes auprès des entreprises, non seulement pour 2002 mais également pour 2005 et 2007.

Le champ des entreprises ICS peut être sommairement appréhendé par les activités qu'il inclue :

Secteurs agrégés	Code NAF (2 positions)	Code NES (16 postes)
Industries Agroalimentaires	15, 16	EB
Industrie (hors I.A.A.)	10 à 14, 17 à 41	EC, ED, EE, EF, EG
Construction	45	EH
Commerce et réparation	50 à 52	EJ
Transports	60 à 63	EK
Hôtels cafés restaurants	55	EP partiel (P1 en NES 36 postes)
Services aux entreprises	64, 70 à 74, 90	EM, EN
Services aux ménages	75 à 85, 91 à 99	EP partiel (P2, P3 en NES 36 postes), EQ, ER

Sont donc exclues l'agriculture (NAF 02 à 05, poste EA de la NES en 16 postes) et les activités financières (NAF 65 à 67, poste EL de la NES en 16 postes). De plus, le champ ICS opère certaines sélections en excluant certaines catégories juridiques.

L'enquête Sine exclura, de plus, les entreprises ayant une activité de holding (NAF 741J). Ces entreprises, placées dans une logique de groupe, seraient dans l'incapacité de répondre à bon nombre de questions.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte.

La collecte est organisée par le biais d'un questionnaire papier de 4 pages variant selon l'enquête (2002, 2005 ou 2007), envoyé à l'entreprise accompagné d'une lettre de présentation. On demande à l'entreprise de renvoyer ce questionnaire rempli à la Direction Régionale compétente.

Pour l'enquête de 2005, les envois devraient avoir lieu la première quinzaine de septembre 2005.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 30 mn (temps mesurés lors de la réalisation de Sine 94 et Sine 98).

10. Groupe de pilotage

Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet Sine. Ce groupe de travail a été réuni à plusieurs reprises permettant ainsi d'élaborer le projet d'enquête. Il a été de nouveau réuni pour la présentation des résultats des premières interrogations.

Pour cette étape, son travail portera sur la définition du champ de l'enquête et des domaines de diffusion. Il s'interrogera également sur les problématiques d'études à mettre en place.

Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants :

- APCE (Association Pour la Création d'Entreprises)
- APCM (Assemblée Permanente des Chambres de métiers)
- MRCE (Mission Régionale Pour la Création d'Entreprise)
- Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
- Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat
- Université de Paris Dauphine
- Université de Marne la Vallée
- Conseil Régional
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- BDPME
- Banque de France
- France Initiative réseau
- Insee
 - Division ARDE
 - Département des activités tertiaires
 - Département de l'Action Régionale
 - Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité
 - Pôle de compétence de Nancy
 - Centre National Informatique de Nantes
 - Direction Régionale (Service Statistique et Service Études et Diffusion)

11. Diffusion des résultats

Comme ce fut le cas pour les résultats de l'enquête concernant les entreprises créées ou reprises en 1994 et 1998, cette troisième enquête donnera lieu, à partir de la mi-2003, à plusieurs publications d'Insee Première, d'un cédérom rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive de la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les CCI, les banques, l'APCE...